



Taxprep® des fiducies

Notes de version

Taxprep des fiducies 2014 v.3.0

Contenu

Aperçu	1
Conversion des profils du cabinet	1
Transmission électronique	1
Amélioration de votre productivité	2
Modifications apportées dans la version 3.0	3
Nouveautés	3
Formulaires mis à jour	4
Modifications apportées dans la version 2.0	4
Nouveautés	4
Formulaires mis à jour	5
Modifications apportées dans la version 1.0	5
Nouveautés	5
Nouveaux formulaires	6
Formulaires mis à jour	6
Formulaires en révision	7
Formulaire retiré	7
Renseignements techniques	7
Changements techniques	7
Conversion	8
Comment obtenir de l'aide	8
Info-bulletin Taxprep	8
Pour nous joindre	8

Aperçu

C'est avec plaisir que nous vous présentons la troisième version de *Taxprep des fiducies* 2014. Cette version couvre les années d'imposition se terminant entre le 1^{er} janvier 2013 et le 31 décembre 2014 inclusivement.

Veuillez noter que les fichiers-clients portent une extension reflétant la fin de l'année d'imposition de la fiducie : .313 pour une année d'imposition se terminant en 2013 et .314 pour une année d'imposition se terminant en 2014.

Les paramètres fiscaux applicables à l'année d'imposition 2014 sont ceux qui étaient connus au 31 mai 2014.

Vous pouvez prendre connaissance des paramètres fiscaux applicables en consultant la *Table des valeurs utilisées dans la déclaration* comprise dans le logiciel (code d'accès : **TABLE FED-PROV**).

Conversion des profils du cabinet

Une fois vos profils du cabinet de l'an passé convertis vers l'année courante, il est important de vérifier que les options définies relativement aux déclarations de vos clients et à la transmission électronique des données (TED) correspondent toujours à votre situation pour la saison en cours.

Pour obtenir plus de renseignements à propos de la conversion des fichiers-clients, veuillez consulter l'Aide.

Transmission électronique

Exigences gouvernementales

Au niveau fédéral et au Québec, tout déclarant qui produit **plus de 50 feuillets ou relevés** d'un même type doit en transmettre les données **électroniquement au moyen d'Internet**. En dessous de ce seuil, les modes de transmission suivants sont aussi acceptés :

- sur CD, sur DVD ou sur support papier (T3 et NR4);
- sur support papier (relevé 16).

Taxprep des fiducies générera un diagnostic vous rappelant d'utiliser la TED dès que vous produirez plus de 50 feuillets ou relevés.

Dates importantes pour la transmission par Internet

L'ARC accepte les transmissions électroniques de feuillets T3 et NR4 depuis le 6 janvier 2014. Les relevés 16 peuvent également être transmis à Revenu Québec depuis le 11 novembre 2013.

Amélioration de votre productivité

Cette année encore, *Taxprep des fiducies* renferme plusieurs améliorations et nouveautés inspirées de vos suggestions. Celles-ci ont pour but d'optimiser le temps que vous consacrez à la production de déclarations de revenus.

Outre les éléments décrits dans la section « [Changements techniques](#) », de nouvelles options ont été ajoutées dans les profils du cabinet.

Onglet « Profil »

L'adresse du cabinet comptable de la section A, « Identification », contient maintenant des champs distincts pour y inscrire les composantes de l'adresse. Veuillez donc porter une attention particulière lors de la conversion de vos profils afin d'apporter les correctifs nécessaires.

Nous avons ajouté au point 3 de la section A, « Identification », les lignes nécessaires pour l'inscription des renseignements concernant les personnes-ressources aux fins des formulaires T1134, *Déclaration de renseignements sur les sociétés étrangères affiliées contrôlées et non contrôlées* (code d'accès : 1134), et T1135, *Bilan de vérification du revenu étranger* (code d'accès : 1135).

Onglet « Formulaires d'autorisation »

Nous avons retiré de l'onglet **PROFIL** les renseignements relatifs aux formulaires d'autorisation afin de les inclure dans le nouvel onglet **FORMULAIRES D'AUTORISATION**.

Si un nom de préparateur était indiqué dans l'onglet **PROFIL** de votre profil de la version précédente, il se retrouvera dans ce nouvel onglet, où il désignera la personne-ressource pour les formulaires T1013, *Demander ou annuler l'autorisation d'un représentant* (code d'accès : 1013), et MR-69, *Autorisation relative à la communication de renseignements, procuration ou révocation* (code d'accès : Q69). Si la personne-ressource pour le formulaire MR-69 est une personne différente, vous n'avez qu'à inscrire les renseignements par substitution dans les champs requis.

Votre raison sociale continuera, par ailleurs, à être utilisée dans la section A, « Identification », de l'onglet **PROFIL** de votre profil du cabinet.

Les renseignements relatifs à la personne-ressource seront reportés à la partie 2, « Renseignement sur le représentant et autorisation », du formulaire T1013 et à la partie 2, « Renseignements sur la personne désignée », du formulaire MR-69.

Les options suivantes ont été ajoutées dans la sous-section « Options » de la section « MR-69 -

Autorisation relative à la communication de renseignements, procuration ou révocation » :

- tous les renseignements que Revenu Québec détient au sujet de la personne pour l'application ou l'exécution des lois fiscales, de la Loi sur la taxe d'accise, de la Loi facilitant le paiement des pensions alimentaires et du programme Allocation-logement; et
- la ou les déclarations de revenus des fiducies.

Ces options s'ajoutent à l'option existante tous les renseignements que Revenu Québec détient au sujet de la personne pour l'application ou l'exécution des lois fiscales, de la Loi sur la taxe d'accise. Vous pouvez sélectionner l'une de ces options pour l'appliquer à la case correspondante du formulaire MR-69 pour tous les fichiers clients.

Si vous avez obtenu un numéro de représentant professionnel auprès de Revenu Québec, vous pouvez l'inscrire dans cette section. Il sera ainsi reporté dans la partie 2, « Renseignements sur la personne désignée », pour tous les fichiers clients.

Onglet « Lettre au client »

Dans l'onglet **LETTRE AU CLIENT** des profils du cabinet, deux nouvelles options vous sont offertes :

- utiliser le singulier ou le pluriel pour faire référence à votre bureau;
- personnaliser votre correspondance en sélectionnant l'appel désiré.

Vous pourrez effectuer ces choix pour l'ensemble de vos fichiers-clients dans le profil sélectionné, ou les effectuer pour un fichier-client en particulier en activant les cases prévues à cet effet aux sections « Appel » et « Information de la lettre au client selon le profil du cabinet » du formulaire *Grille des lettres aux clients* (code d'accès : Lettre C).

Identification - Identification de la fiducie et autres renseignements (code d'accès : ID)

Identification de la fiducie et du fiduciaire

Une option a été ajoutée afin de vous permettre de choisir un titre pour le fiduciaire. Ce choix sera utilisé pour personnaliser l'appel dans la lettre au client et pour activer automatiquement la case appropriée de la ligne 04 à la section 1, « Renseignements sur la personne au sujet de laquelle Revenu Québec détient des renseignements ou des documents confidentiels », du formulaire MR-69.

Personnel du cabinet comptable

Les profils du cabinet comportent désormais une nouvelle section, intitulée « Personnel du cabinet comptable », qui vous permet de créer une liste du personnel qui sera accessible à la section

« Renseignements internes pour le préparateur » du formulaire Identification. Cette amélioration vise à faciliter la gestion des renseignements internes. Il vous sera cependant possible de désactiver la liste des membres du personnel afin de pouvoir continuer de saisir manuellement les noms de l'associé, du préparateur et/ou du réviseur directement dans le formulaire Identification.

Des options vous permettent également de personnaliser la liste à partir du formulaire Identification, ainsi que d'afficher ou non les noms convertis de l'année précédente.

Veuillez noter que cette nouveauté ne sera pas activée si aucun profil du cabinet n'a été créé, ou si le profil du cabinet utilisé n'a pas été converti.

Modifications apportées dans la version 3.0

Nouveautés

Identification - Identification de la fiducie et autres renseignements (code d'accès : ID)

À la section « Adresse », la valeur « CAN » est désormais attribuée par défaut dans le champ du pays de l'adresse postale du fiduciaire et, à la section « Résidence de la fiducie », la valeur par défaut « Sans objet » s'affiche dorénavant dans le champ du nom de la terre autochtone.

Afin de vous permettre de répondre plus efficacement aux questions lorsqu'il s'agit de la première année où une déclaration T3 est produite, des modifications ont été apportées à la section « Renseignements sur la déclaration pour l'année d'imposition courante ». De nouveaux diagnostics ont aussi été ajoutés pour faire en sorte que les renseignements nécessaires sur la fiducie ne puissent être omis.

En outre, nous avons ajouté des branchements vers le formulaire ID aux questions de la section « Autres renseignements nécessaires » de la déclaration T3 (code d'accès : T3). Des branchements ont également été ajoutés aux questions de la section « Renseignements sur la fiducie » du formulaire TP-646 (code d'accès : Q).

Enfin, nous avons inversé l'ordre des cases à cocher **Oui** et **Non** aux questions de la section « Autres renseignements nécessaires » du formulaire ID afin que cet ordre soit le même que dans la déclaration T3.

RC312 - Déclaration de renseignements sur les opérations à déclarer (code d'accès : RC312)

Nous avons ajouté ce nouveau formulaire qui permet de remplir une déclaration pour divulguer une opération à déclarer selon l'article 237.3 de la *Loi de l'impôt sur le revenu* fédérale. Puisqu'une déclaration distincte doit être produite pour chaque opération à déclarer, il s'agit d'un formulaire multicopie.

Nous portons à votre attention que le défaut de divulguer une opération à déclarer dans les délais prescrits peut entraîner une pénalité pour défaut de produire et la suspension de l'avantage fiscal résultant de l'opération. Veuillez consulter l'Aide relativement au formulaire pour obtenir plus de détails. Ce formulaire doit être signé et être envoyé séparément de la déclaration de revenus T3. Afin de vous rappeler cette exigence, nous avons ajouté une case pour la déclaration RC312 dans la liste des formulaires à signer de la *Grille des lettres aux clients* (code d'accès : LETTRE C) et nous avons ajouté un paragraphe aux modèles de lettres.

Crédits d'impôt pour dividendes

Les taux des crédits d'impôt pour dividendes applicables à l'année d'imposition 2014 ont été modifiés à la suite du dépôt récent des budgets provinciaux et territoriaux.

Pour le Yukon, le taux du crédit d'impôt de 2014 applicable aux dividendes autres que déterminés a été calculé selon le taux d'imposition des sociétés en vigueur au 1^{er} juillet 2014.

Le taux du crédit d'impôt pour dividendes autres que déterminés de l'Alberta passe de 17,5 % à **20,32 %**, celui de la Colombie-Britannique, de 17 % à **20,06 %**, celui de l'Île-du-Prince-Édouard, de 14,5 % à **21 %**, et celui de la Saskatchewan, de 20 % à **22,29 %**.

Déduction pour amortissement

Nous avons apporté une correction au calcul de la DPA en ce qui concerne le montant de la FNACC calculé à la fin de l'année pour le formulaire T776 (code d'accès : 776). Cette correction touche seulement les immeubles locatifs :

- qui sont détenus en copropriété;
- pour lesquels des dépenses de copropriétaires sont indiquées à la ligne 9945; et
- pour lesquels la déduction pour amortissement est limitée aux revenus locatifs.

Pour les fichiers-clients concernés, nous vous suggérons de recalculer les déclarations à partir du Gestionnaire de clients afin que la FNACC de clôture soit exacte.

T3NL - Impôt de Terre-Neuve-et-Labrador (code d'accès : T3NL)

Dans son budget 2014, le gouvernement de Terre-Neuve-et-Labrador a annoncé des modifications de taux à l'égard du crédit d'impôt pour dividendes déterminés et du crédit d'impôt pour dividendes autres que des dividendes déterminés. Ainsi, pour les dividendes reçus après le 30 juin 2014, les taux de ces crédits seront respectivement de 19,61 % et de 26,88 %.

Dans *Taxprep des fiducies*, des lignes ont été insérées (à l'écran seulement) sous les lignes 1 et 2 de l'annexe 8 (code d'accès : A8). Lorsque la fiducie est résidente de Terre-Neuve-et-Labrador, vous devrez y inscrire, le cas échéant, la partie du total de la ligne 1 qui représente les dividendes autres que des dividendes déterminés reçus par la fiducie après le 30 juin 2014 et la partie du total de la ligne 2 qui représente les dividendes déterminés reçus par la fiducie après le 30 juin 2014.

Les crédits d'impôt pour dividendes autres que déterminés et ceux pour dividendes déterminés seront alors calculés séparément en fonction des taux applicables dans le formulaire T3NL.

T3ON - Impôt de l'Ontario (code d'accès : T3ON)

En raison de la date de sortie de la version 3.0 de *Taxprep des fiducies* 2014, il ne nous était pas possible de déterminer si les modifications annoncées dans le budget de l'Ontario présenté le 1^{er} mai 2014 seraient applicables ou non. Dans le haut du formulaire T3ON, nous avons donc ajouté une case qui vous offre le choix d'appliquer ou non les mesures de ce budget.

Si vous décidez d'appliquer ces mesures, un tableau de cinq colonnes s'affichera, contenant les nouveaux barèmes des trois dernières tranches d'imposition. Les taux des deux dernières colonnes peuvent être modifiés directement dans le fichier-client actif, ou dans le formulaire *Table des valeurs utilisées dans la déclaration* (code d'accès : TABLE FED-PROV) pour tous vos clients. Notez qu'à l'impression du formulaire, le tableau du calcul de l'impôt sera conforme au formulaire prescrit, c'est-à-dire qu'il comprendra quatre colonnes.

Formulaires mis à jour



Fédéral

- T1135
- T1229
- T3APP



Québec

- MR-69

Remarque : Les renseignements sur la personne désignée avec laquelle Revenu Québec peut communiquer sont maintenant présentés différemment sur la version 2014-05 du formulaire MR-69 (code d'accès : Q69). Puisque le prénom et le nom de famille doivent être inscrits dans des champs distincts, nous vous conseillons de vérifier si les données affichées à ces lignes sont exactes.

Modifications apportées dans la version 2.0

Nouveautés

Profils du cabinet - Onglet « Formulaires d'autorisation »

Section « Personne-ressource à inscrire »

Deux nouveaux champs ont été ajoutés afin de vous permettre d'inscrire le titre de la personne-ressource ainsi que les trois derniers chiffres de son numéro d'assurance sociale (NAS). Ces renseignements se reporteront aux champs correspondants du formulaire MR-69 pour l'ensemble de vos fichiers-clients.

Lettres et étiquettes - Modèle prédéfini « Filing - Production (Québec) »

Des ajustements ont été apportés à la lettre au client pour le Québec afin d'indiquer que les sommaires des champs à saisir du Québec doivent être joints à la déclaration, mais pas les annexes du Québec.

Dividendes ordinaires

Lorsque l'année d'imposition de la fiducie se termine en 2014, des lignes s'affichent afin de permettre la saisie des dividendes ordinaires payés à la fiducie en 2013 (les dividendes autres que les dividendes déterminés). La majoration et le crédit d'impôt pour ces dividendes demeurent, en effet, calculés en fonction des taux de 2013.

Nouveau palier d'imposition en Colombie-Britannique

Pour l'année d'imposition 2014, la Colombie-Britannique a implanté un nouveau palier d'imposition au taux de 16,8 %. Ce taux s'applique aux fiducies non testamentaires. Il s'applique également aux revenus d'une fiducie testamentaire excédant 150 000 \$. Le tableau de calcul de l'impôt des fiducies testamentaires (lignes 2 à 8 dans les formulaires T3BC et T3MJBC) n'est pas modifié, mais le résultat à la ligne 8 de la dernière colonne tient compte du nouveau palier lorsqu'il est applicable.

TP-646.1 - Déclaration de renseignements des fiducies (code d'accès : QTP646.1)

Pour toute année d'imposition qui commence après le 20 novembre 2012, une fiducie (autre qu'une fiducie exclue) qui réside au Canada mais hors du Québec et qui, à un moment quelconque de l'année d'imposition, est propriétaire d'un immeuble déterminé, ou membre d'une société de personnes qui est propriétaire d'un immeuble déterminé, est tenue de produire une déclaration de renseignements pour cette année. Pour préparer une telle déclaration, utilisez le nouveau formulaire *Déclaration de renseignements des fiducies*.

Formulaires mis à jour



Fédéral

- T3MJ et formulaires MJ provinciaux et territoriaux
- T3A
- T3P
- T3-RCA
- T184
- T1055
- T1079
- T1262
- TX19



Québec

- TP-274.F
- TP-653
- TP-750
- TP-772
- TP-1086.R.23.12

Modifications apportées dans la version 1.0

Nouveautés

Déduction pour amortissement

La procédure à suivre pour effectuer le calcul de la DPA a été revue complètement pour les formulaires T776 et T2125 afin de l'harmoniser à celle dans *Taxprep des particuliers*. Des tableaux distincts selon les types de catégories ont été ajoutés. Vous pouvez accéder à ces tableaux à partir du Gestionnaire de formulaires, en utilisant le code d'accès **776 DPA** ou **2125 DPA**, ou encore par le formulaire T776 ou T2125, à la section « Calcul de la déduction pour amortissement (DPA) ». Veuillez consulter l'Aide pour obtenir plus de renseignements sur ces tableaux.

Les nouveaux tableaux sont liés à des grilles d'amortissement. Il y a un tableau pour les catégories autres que 10.1 et 13, un tableau pour la catégorie 10.1 et un autre tableau pour la catégorie 13. Afin d'accéder à ces grilles, double-cliquez sur un champ du tableau comportant une case de branchement.

Le tableau *Historique des acquisitions et dispositions*, qui se trouve au bas de la grille de calcul des catégories autres que 10.1 et 13, vous permet d'inscrire les détails requis en ce qui concerne vos acquisitions et dispositions de biens.

Une fonction de tri a été ajoutée pour vous permettre de présenter les catégories d'amortissement en ordre croissant, à l'écran et à l'impression. De plus, dans le formulaire T776, vous pouvez choisir de placer les catégories 1, 1.2, 1.3, 3 et 6 après toutes les autres catégories pour les amortir en dernier.

Lors des conversions futures de vos fichiers-clients, le numéro de la catégorie ainsi que le montant de la colonne **FNACC à la fin de l'année** seront convertis dans le tableau approprié pour toutes les catégories ayant un solde de clôture.

À la suite de l'ajout des nouvelles grilles de calcul d'amortissement, la section « Déduction pour amortissement » de la *Table des valeurs utilisées dans la déclaration* (code d'accès : **TABLE FED-PROV**) ainsi que les formulaires suivants ont été retirés :

- DPA, *Sommaire de la déduction pour amortissement* (code d'accès : **DPA**)
- DPA générale, *DPA catégories générales* (code d'accès : **DPAR**)
- DPA véhicule, *DPA catégorie 10.1 (véhicules de tourisme)* (code d'accès : **DPAV**)
- DPA bail, *DPA catégorie 13 (tenures à bail)* (code d'accès : **DPAB**)

Veuillez noter qu'il est toujours possible d'accéder à ces formulaires à des fins de référence, mais que vous ne pourrez les utiliser. Les soldes de clôture n'ont d'ailleurs pas été convertis (sauf dans le cas de la DPA relative au formulaire T776). Vous devez donc les transcrire dans les nouvelles grilles de calcul.

Crédit pour impôt étranger

Les formulaires T2209, *Crédits fédéraux pour impôt étranger*, et T2036, *Crédit provincial ou territorial pour impôt étranger*, ont été remplacés par des formulaires spécifiques aux fiducies, soit le formulaire T3FFT, *Crédits fédéraux pour impôt étranger des fiducies* (code d'accès : **T3FFT**), et le formulaire T3PFT, *Crédit provincial ou territorial pour impôt étranger des fiducies* (code d'accès : **T3PFT**).

Lettre client - Grille des lettres aux clients (code d'accès : Lettre C)

Une nouvelle case a été ajoutée à la section « Identification de la fiducie » pour vous permettre d'utiliser, dans votre correspondance, l'adresse postale de la fiducie lorsque celle-ci diffère de celle du fiduciaire. La saisie de l'adresse postale de la fiducie s'effectue dans le formulaire Identification, *Identification de la fiducie et autres renseignements* (code d'accès : ID).

De plus, à la section « Déclaration produite sur papier », vous avez maintenant la possibilité d'ajouter des formulaires additionnels à signer, autres que ceux contenus dans la liste de formulaires.

L'endroit où vous devez envoyer la déclaration T3 dépend du lieu de résidence de la fiducie. Pour les fiducies résidentes, le traitement des déclarations de renseignements et de revenus des fiducies est maintenant divisé entre le Centre de technologie d'Ottawa (CTO) et le Centre fiscal de Summerside (CFS), selon l'adresse de résidence du fiduciaire.

Un diagnostic a été ajouté pour vous demander de sélectionner la case correspondant à l'adresse appropriée à la section « Information de la lettre au client selon le profil du cabinet » du formulaire *Grille des lettres aux clients* (code d'accès : LETTRE C).

Remarque : Des ajustements seront apportés à la lettre au client pour le Québec dans la version 2.0 de *Taxprep des fiducies* afin de tenir compte de nouveaux renseignements relatifs à la production de la déclaration et des sommaires des champs à saisir du Québec.

Nouveaux formulaires



Fédéral

- T3 APP, *Demande de numéro de compte de fiducie* (code d'accès : T3APP)
- T2125 IA, *Immobilisations admissibles* (code d'accès : 2125 IA)



Québec

- Annexe G, *Renseignements additionnels sur la fiducie et ses immeubles déterminés* (code d'accès : QG)
- TP-80 IA, *Immobilisations admissibles* (code d'accès : Q80 IA)
- TP-1097.FE, *Avis d'aliénation projetée d'un immeuble déterminé détenu par une fiducie non testamentaire au moment où elle a commencé à résider au Canada* (code d'accès : Q1097FE)
- COMP5 QC, *Sommaire comparatif 5 ans - Québec* (code d'accès : QCOMP5)

- TPF-646.W, *Sommaire des champs à saisir de la déclaration de revenus des fiducies* (code d'accès : QW)
- TPF-646.X1, X2, X3, *Sommaire des champs à saisir des annexes A, F et G de la déclaration de revenus des fiducies* (codes d'accès : QX1, QX2, QX3)
- TPF-646.Y1, Y2, *Sommaire des champs à saisir des formulaires TP-80 et TP-128.F relatif à la déclaration de revenus des fiducies* (codes d'accès : QY1, QY2)
- TPF-646.Z, *Sommaire des champs à saisir des formulaires connexes à la déclaration de revenus des fiducies* (code d'accès : QZ)

Remarque : Les sommaires des champs à saisir énumérés ci-dessus s'impriment automatiquement selon les données saisies ou calculées. Ils remplacent la plupart des formulaires d'où proviennent ces données. Les modèles d'impression de *Taxprep des fiducies* ont été ajustés en conséquence.

Le nouveau formulaire TP-646.1, *Déclaration de renseignements des fiducies*, sera disponible dans la version 2.0 de *Taxprep des fiducies* 2014. Ce formulaire doit être rempli par toute fiducie qui réside au Canada, mais hors du Québec, et qui est propriétaire d'un immeuble déterminé, sous réserve des exceptions prévues.

Formulaires mis à jour



Fédéral

- Déclaration T3 et ses annexes
- Formulaires T3 provinciaux
- Feuille et sommaire T3
- Feuille et sommaire NR4
- T184
- T3-ADJ
- T3M
- T776
- T1013
- T1135
- T2125



Québec

- TP-646 et ses annexes
- Relevé 16
- MR-69
- TP-128.F
- TP-668.1
- TP-776.47

Remarque : Revenu Québec a procédé au retrait de la copie 3 dans les relevés. À titre d'exemple, l'année dernière, *Taxprep des fiducies* imprimait les copies suivantes lors de la production d'un relevé 16 sur papier : la copie 1, à retourner à Revenu Québec, la copie 2, du bénéficiaire (à conserver), la copie 3, du bénéficiaire (à conserver), et la copie 4, du fiduciaire (à conserver).

Cette année, *Taxprep des fiducies* imprime les copies suivantes : la copie 1, à retourner à Revenu Québec, la copie 2, du bénéficiaire, et la copie 3, du fiduciaire.

Taux de change étrangers

La *Grille des taux de change étrangers* (code d'accès : **TAUX**) inclut les taux de change applicables à l'année 2013.



Fédéral

T1135 - Bilan de vérification du revenu étranger (code d'accès : 1135)

En raison de la mise à jour majeure de ce formulaire, la section « Catégories de biens étrangers déterminés » doit maintenant contenir, pour chaque bien étranger déterminé, des renseignements plus détaillés que dans l'ancienne version du formulaire, par exemple, le coût indiqué maximum au cours de l'année et le coût indiqué à la fin de l'année.

La question *La fiducie a-t-elle détenu, à un moment donné dans l'année d'imposition, des biens étrangers dépassant 100 000 \$ CAN?* a été ajoutée à la section « Autres renseignements sur la fiducie » du formulaire Identification. Une case de branchement du formulaire Identification vers le formulaire T1135 a aussi été ajoutée.

Un filtre prédéfini permettant de générer une liste des déclarations pour lesquelles le formulaire T1135 doit être rempli est maintenant offert.

Lors de la conversion du fichier-client, le logiciel conservera la description des biens ainsi que les codes de pays.



Québec

MR-69, Autorisation relative à la communication de renseignements, procuration ou révocation (code d'accès : MR69)

Des modifications importantes ont été apportées au formulaire. Dorénavant, une seule signature est nécessaire pour le formulaire. Notez que vous ne pouvez pas utiliser un même formulaire pour donner et révoquer une autorisation ou une procuration. Vous devez remplir des formulaires distincts.

Veuillez consulter le formulaire pour prendre connaissance des modifications apportées et pour valider les renseignements contenus dans ce formulaire.

Formulaires en révision

Les formulaires en révision sont accessibles à partir du Gestionnaire de formulaires. Bien que ces formulaires soient fonctionnels, leur mise à jour pour 2013 n'est pas complétée. Ces formulaires peuvent être consultés, mais il est fortement déconseillé d'y saisir des données.



Fédéral

- T3MJ et formulaires MJ provinciaux et territoriaux



Québec

- TP-274.F
- TP-653
- TP-750
- TP-772
- TP-1086.R.23.12

Formulaire retiré

ED-400 - Description des relevés produits sur support électronique

Renseignements techniques

Changements techniques

Importation de données dont les valeurs sont identiques aux valeurs calculées

Lors de l'importation de données, les champs dans lesquels les valeurs doivent être importées seront substitués, peu importe si la valeur importée est identique à celle calculée par *Taxprep*.

Intégration d'IntelliConnect

IntelliConnect est la nouvelle plateforme de recherche fiscale sur laquelle seront migrés, un à un, les produits offerts par le biais de *CCH en ligne*. Afin que vous puissiez accéder à vos produits de recherche dès que ceux-ci seront disponibles dans *IntelliConnect*, nous avons ajouté ce choix de visualiseur dans le panneau **Recherche fiscale** de la section « Options » de la boîte de dialogue **Options et paramètres**.

Amélioration de l'outil de recherche dans le Gestionnaire de formulaires

L'outil de recherche disponible à partir du Gestionnaire de formulaires a été repensé et amélioré en vue de vous permettre de mieux filtrer le contenu du Gestionnaire de formulaires, ce qui facilitera vos recherches.

Afin d'utiliser le nouveau champ de recherche (Ctrl+F), vous n'avez qu'à inscrire un ou des mots, et la recherche s'effectuera automatiquement. Si vous aviez l'habitude de trouver les formulaires au moyen de leur code d'accès, il vous suffit d'inscrire un code et l'outil de recherche identifiera le formulaire correspondant.

Il existe par ailleurs trois options qui vous permettent de personnaliser l'outil de recherche :

- Garder le curseur dans le champ de recherche - Si vous activez cette option, le curseur sera déjà présent dans le champ de recherche lorsque vous reviendrez au Gestionnaire de formulaires après une première recherche; vous pourrez donc aussitôt en faire une nouvelle.
- Surligner les résultats trouvés - Cette option fait en sorte que les mots que vous avez inscrits dans l'outil de recherche s'affichent en surbrillance dans les résultats de recherche. Elle est activée par défaut, mais vous pouvez la désactiver ou encore choisir la couleur de la surbrillance.
- Utiliser la recherche approximative - En activant cette option, vous pouvez accroître le nombre de résultats trouvés en ignorant certaines erreurs possibles. Par exemple, lors de la recherche du mot « **a**ccompte », les résultats comporteront les occurrences du mot « **a**ccompte ». Veuillez noter que la couleur de la surbrillance de ces occurrences approximatives sera plus claire que celle des résultats exacts.

Ces trois options sont accessibles dans le panneau **Paramètres de recherche** de la section « Options » de la boîte de dialogue **Options et paramètres**.

Conversion des champs « Préparateur », « Réviseur » et « Assigné à »

Des options ont été ajoutées dans le panneau **Données converties** de la section « Conversion » de la boîte de dialogue **Options et paramètres** qui vous permet de convertir ou non les noms inscrits dans les champs « Préparateur », « Réviseur » et « Assigné à » du formulaire *Identification*, *Identification de la fiducie et autres renseignements* (code d'accès : **ID**). Veuillez noter que ces options sont activées par défaut.

Conversion

Conversion des fichiers-clients

Les fichiers-clients que vous avez enregistrés avec la version 2012 ou 2013 du logiciel doivent être convertis à l'aide de la commande **Conversion** du menu **Fichier** afin que vous puissiez y accéder à partir de cette version. Rappelons que dans le cas des fichiers-clients enregistrés avec la version 2012, la conversion n'est possible que si l'année d'imposition visée par le fichier-client source se termine en 2012.

L'année d'imposition après conversion ne peut se terminer après le 31 décembre 2014. Au besoin, elle sera raccourcie de manière à être comprise dans la période couverte par cette version du logiciel.

Notes jointes

Les notes jointes sont converties, sauf si cette option est désactivée dans les options de conversion des données.

Comment obtenir de l'aide

Si vous avez des questions concernant l'installation ou l'utilisation du logiciel, plusieurs options s'offrent à vous. Consultez le *Guide de démarrage* disponible dans le **Portail professionnel** pour obtenir des trucs et des renseignements utiles sur l'utilisation du logiciel. Pour obtenir de l'aide à partir du logiciel, appuyez sur F1 et consultez les rubriques qui vous intéressent.

Info-bulletin Taxprep

Afin de vous faire gagner du temps, nous vous avons automatiquement inscrit(e) à l'**Info-bulletin Taxprep**, un bulletin électronique qui vous permettra de rester à jour en vous communiquant régulièrement de l'information sur la plus récente version de *Taxprep des fiducies*. Si vous désirez modifier votre inscription à l'**Info-bulletin Taxprep**, visitez notre site Web au www.taxprep.com et cliquez sur **Mon Info-bulletin** dans la section « Info bulletin ». Vous pouvez également envoyer un message à cservice@cch.ca pour demander des renseignements généraux ou indiquer les produits sur lesquels vous aimeriez recevoir de l'information (*Taxprep des particuliers*, *Taxprep des sociétés*, *Taxprep des fiducies*, *Taxprep Forms* ou la *Suite comptable*).

Pour nous joindre

Ventes et service à la clientèle :

Courriel : cservice@cch.ca
Téléphone : 1-800-268-4522
Télécopieur : 1-800-461-4131

Soutien technique et fiscal :

Courriel : support@cch.ca
Téléphone : 1-800-567-6173

Site Web : www.taxprep.com